



Courrier procureur suite à un accident de travail

Par **sval**, le **24/10/2008** à **15:56**

Bonjour,

Mon père travaille dans une entreprise du bâtiment qui vend des services à d'autres entreprises. En janvier, il a été victime d'un accident de travail. La nacelle (camion porteur) sur lequel il était à plus de 20m du sol, est tombée. Il travaillait dans une "grande usine". Heureusement il était attaché. Il s'est cassé le tibia et a eu quelques problèmes de genou. Aujourd'hui il n'a pas retrouvé toute la mobilité de sa jambe mais a repris le travail en poste allégé.

Cette nacelle a été louée par son entreprise.

Suite à cet accident, la nacelle a été inspectée par des experts et a été renvoyée à l'usine de fabrication.

Mon père, lui, a porté plainte contre l'agence de location, au cas où il aurait des séquelles.

Il y a quelques jours, il a reçu un courrier du procureur assez curieux:

il est dit que c'est:

- >un accident de la circulation avec BI (?)
- >plainte contre X (contre auteur inconnu, exactement)
- >la conclusion: pas de suite carence plaignant.

pourriez vous m'éclairer un peu sur ce courrier qui paraît ne rien avoir à voir avec la situation.

merci par avance

Mme Ryckman